

A destination des Président(e)s d'associations affiliées et Membres du CD

Fontainebleau, le 28 juin 2017

Objet : Note d'information concernant le certificat médical

Le certificat médical évolue ... Encore!

Le récent Comité Directeur de notre Fédération a statué sur le nouveau Code du Sport (définitif?)

Pour faire simple, notre fédération a décidé d'appliquer la loi dans son intégralité. Aussi un nouveau certificat médical fait son apparition: **Le CACI** : Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive.

Quelle que soit la pratique il n'est exigible que tous les trois ans au moment du renouvellement de la licence. Pour rassurer le licencié et aussi l'association, il faut le dire, **un auto questionnaire** est mis en place et doit être rempli par le licencié entre deux certificats médicaux. Ce document est officiel.

Il ne comporte pas de renseignements médicaux à fournir à l'association. Si le licencié a répondu non à toutes les questions, il remet simplement une attestation, daté et signée, précisant «J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport».

Si le licencié a répondu «oui» à l'une des questions de l'auto-questionnaire, il doit fournir un certificat médical et présenter le questionnaire à son médecin.

Enfin j'attire votre attention sur le fait que ces mesures s'appliquent dès la prochaine saison sportive 2017- 2018 y compris et surtout pour l'auto questionnaire.

Je tenais à vous informer de ces nouvelles dispositions dès la décision fédérale prise.

Le site du ministère des sports sur le sujet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions et débats que ne manqueront pas de susciter ces nouvelles exigences.

Bonnes vacances,

Frédéric MONTOYA,

Président

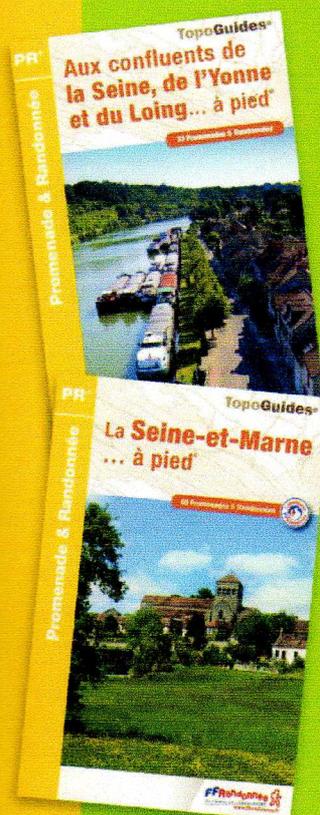


Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne
QUARTIER HENRI IV - PLACE D'ARMES
77300 FONTAINEBLEAU

Tél : 01 60 39 60 69 / E-mail : accueil@randonnee-77.com / Nouveau site internet : <http://www.randonnee-77.com>
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par les Ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français - Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée N°1M075100382

Nouveau site internet :

www.randonnee-77.com



Retrouvez tous

nos Topoguides®

en librairies, en

Offices de tourisme

ou sur

www.ffrandonnee.fr